



# BRÈVES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE YAOUNDÉ

Décembre 2022

## Zoom sur l'indice d'industrialisation de la BAfD en Afrique centrale

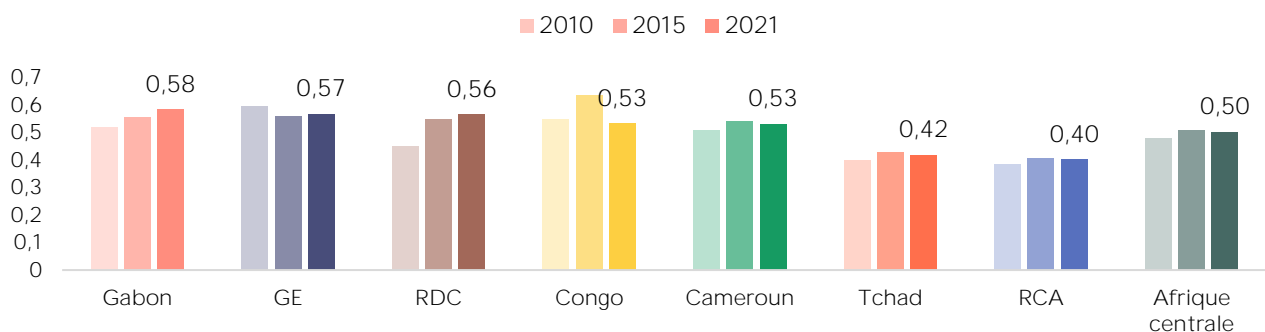
La Banque Africaine de Développement (BAfD) a publié en novembre 2022 la première édition de son [rapport annuel sur l'indice de l'industrialisation en Afrique](#). Le rapport vise à améliorer la connaissance sur les facteurs et les moteurs du développement industriel sur le continent. L'indice d'industrialisation en Afrique (IIA) couvre 52 des 54 pays africains et prend en compte la performance du secteur manufacturier (valeur ajoutée, exportations), l'orientation des ressources vers le développement des industries (IDE, crédits au secteur privé, emploi dans le secteur manufacturier, etc.), et la création d'un environnement favorable à l'industrialisation (climat des affaires, infrastructures, stabilité macroéconomique, etc.). Sur la base de ces critères (19 variables en tout), l'IIA, compris entre 0 (moins bonne) et 1 (meilleure note) a été calculé pour chaque pays.

### LE CHIFFRE À RETENIR

0,50

Indice d'industrialisation  
moyen en Afrique centrale  
selon la BAfD

### Indice d'industrialisation en Afrique centrale



Source : Banque Africaine de Développement, IIA 2022

Les résultats montrent que les pays africains ont enregistré des progrès dans leur développement industriel sur la dernière décennie, mais à un rythme qui reste lent. L'IIA moyen en Afrique n'a ainsi connu qu'une très légère hausse, passant de 0,5026 en 2010 à 0,527 en 2021. Avec un indice de 0,502 en 2021 (contre 0,4783 en 2010), l'Afrique centrale se situe sous cette moyenne, notamment en raison

du mauvais état des infrastructures et à la persistance des conflits (notamment en RCA, au Tchad et à l'Est de la RDC), qui ont contribué au sous-développement des infrastructures et au caractère peu propice du climat des affaires. **En revanche, elle devance l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est en termes de performance dans le secteur manufacturier (valeur ajoutée et exportations) qui compte pour moitié dans le calcul de l'IIA.**

Dans le détail, **selon l'IIA 2022, le Gabon est l'économie la plus industrialisée** en Afrique centrale avec un score de 0,5834 (12<sup>ème</sup> dans le continent), une place acquise notamment grâce à la valorisation de son industrie du bois qui lui permet **d'exporter des produits sous des formes à plus forte valeur ajoutée**, notamment le contreplaqué et les feuilles de placage. Il est suivi par la Guinée équatoriale (0,5666), la RDC (0,5646), le Congo (0,5322), le Cameroun (0,5300), le Tchad (0,4178), et la RCA (0,4018). Selon la BAFD, **afin d'accélérer leur industrialisation, les pays africains devraient adopter des politiques plus proactives et cela passe par une collaboration avec le secteur privé pour identifier et soutenir les industries naissantes dans les secteurs prometteurs.**

## Régional

### La BDEAC recherche 78 Mds FCFA sur le marché financier régional

Conformément à son programme d'émission obligataires 2017-2022, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale a procédé le 7 décembre 2022 au [lancement](#) de son troisième emprunt obligataire sur le marché financier de la CEMAC. L'opération, dénommée [« BDEAC 6% Net 2022-2029 »](#), se caractérise par **un taux d'intérêt de 6% et une maturité de 7 ans**. Les souscriptions sont ouvertes du 7 au 21 décembre. Selon la BDEAC, les fonds collectés dans le cadre de cet emprunt serviront au financement des projets de développement déjà approuvés et en cours de décaissement ainsi que des nouveaux projets identifiés ou en cours **d'instruction à la BDEAC, en cohérence avec le plan stratégique 2017-2022**. De nombreux secteurs devraient être impactés, notamment le transport, l'énergie, l'industrie, l'agro-industrie, le tourisme, la santé, et l'éducation.

### Savannah Energy boucle le processus d'achat des actifs d'ExxonMobil au Tchad et au Cameroun

La société britannique Savannah Energy, a [annoncé](#) le 9 décembre 2022 la finalisation de l'acquisition des actifs d'ExxonMobil au Tchad et au Cameroun pour un montant de 407 M USD. Pour rappel, un accord avait été signé fin 2021 pour la reprise par Savannah des parts détenus par Exxon dans le projet pétrolier de Doba (avec une production de 28000 b/j) dans le sud du Tchad, et dans le pipeline Tchad-Cameroun. Long de 1080 km, dont 900 au Cameroun, le pipeline était jusque lors exploité côté camerounais par Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) et côté tchadien par Tchad Oil Transportation Company (TOTCO), deux filiales du groupe ExxonMobil. Entre janvier et octobre 2022, **ce pipeline a permis d'acheminer 38,6 M de barils de pétrole au terminal maritime de Komé-Kribi 1.**

### Partenariat entre la Guinée équatoriale et la RDC pour la création d'une raffinerie de pétrole

En marge de la conférence Angola Oil & Gas 2022 **qui s'est tenue** du 29 novembre au 1er décembre à Luanda, la Guinée équatoriale et la République démocratique du Congo (RDC) ont conclu un protocole **d'accord pour développer des synergies dans leurs secteurs des hydrocarbures.**

L'accord prévoit notamment le financement conjoint d'une raffinerie qui devrait être construite en RDC, ainsi que la construction d'installations de stockage de produits pétroliers. Par ailleurs, la compagnie pétrolière nationale de Guinée équatoriale, GEPetrol, devrait accompagner la compagnie pétrolière publique de la RDC, SONAHYDROC, dans le développement du secteur congolais du gaz.

## Cameroun

### Le PAD lève 100 Mds FCFA auprès du secteur bancaire

Le PAD (Port Autonome de Douala) et neuf banques locales, à savoir Société Générale, Access Bank, Afriland First Bank, Bange Bank, BICEC, Commercial Bank, CCA Bank, Ecobank, SCB, ont procédé le 11 novembre à la signature d'une convention de prêt de 100 Mds FCFA. Une partie des fonds (45 Mds) est destinée au refinancement de la dette bancaire du PAD, tandis que l'autre partie (55 Mds) devrait servir au financement des projets d'investissements identifiés dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures portuaires, notamment, le projet d'extension du port de Douala hors de la zone industrielle de Bonabéri. Pour rappel, le PAD fait partie des quatre entreprises publiques camerounaises identifiées par l'État du Cameroun pour être cotées à la bourse régionale BVMAC.

### Commerce extérieur 2021 : le déficit commercial s'est creusé de 7,5 %

L'INS (Institut National de la Statistique) a publié le 2 décembre, les [chiffres du commerce extérieur du Cameroun en 2021](#). Selon le rapport, les exportations camerounaises se sont établies à 2 393 Mds FCFA en 2021, en hausse de 33% par rapport à l'année 2020, retrouvant ainsi leur niveau d'avant Covid. La hausse est portée par le

pétrole brut (+51 %), le gaz naturel liquéfié (+38%), les bois en grumes et ouvrages en bois (+15%), le cacao brut en fèves (+9%), les pâtes de cacao (+45%) et le coton brut (+26%). Les importations sont évaluées à 3 871 Mds, en hausse de 22% sur un an, et constituées principalement de carburants et lubrifiants (16%), céréales (10 %) et de machines et appareils. Le déficit commercial du Cameroun s'est ainsi creusé de 102 Mds à 1478 Mds FCFA (env. 6% du PIB). La Chine reste le principal partenaire commercial du Cameroun en 2021 avec 26% des exportations et 17% des importations camerounaises. Parmi les partenaires africains, la Guinée équatoriale est le 1<sup>er</sup> fournisseur et le Tchad le 1<sup>er</sup> client des produits camerounais.

### L'agence Fitch Ratings maintient la note souveraine du Cameroun à « B »

L'agence de notation Fitch Ratings a annoncé le 2 décembre le [maintien de la notation souveraine du Cameroun à « B, perspective stable »](#). Selon l'agence, cette décision se justifie par la résilience de la croissance économique du Cameroun (3,5 % en 2022, et projections de 4% et 4,5 % en 2023 et 2024), un poids de la dette publique modéré, ainsi que les efforts de consolidation budgétaire du gouvernement soutenus par le programme en cours avec le FMI. L'agence relève néanmoins le faible niveau du PIB par habitant, et la faiblesse dans la gestion des finances publiques matérialisée notamment par une accumulation des arriérés intérieurs en 2021. Elle estime également que les risques politiques (succession à la tête du pays) et sécuritaires demeurent importants.

### La construction de la route Mankim-Meteing attribuée à Sino-hydro

Selon une annonce faite par le Ministre des Travaux publics, le marché de construction du

tronçon de route Mankim-Meteing (long de 62km) a été attribué à l'entreprise chinoise Sino-hydro sur approbation de la Banque africaine de développement. Le marché, évalué à 32,8 Mds FCFA, sera exécuté sur une période de 15 mois. Sino-hydro poursuit les travaux réalisés sur la nationale 5 pour les lots 1 et 2 par la société China Railway (Ntui-mankim). Pour rappel la route nationale (Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati) relie la région du Centre à l'Adamaoua.

### Extension du terminal à conteneurs du PAD : Signature d'un PPP entre NEGRI et le PAD

Selon un accord de Partenariat-public privé signé le 8 décembre entre la société NEGRI et le port autonome de Douala (PAD), NEGRI réalisera les travaux d'extension du terminal à conteneurs de Bonabéri (Douala). En contrepartie, l'entreprise française exploitera l'infrastructure pendant une période de 10 ans à compter de 2025, date de mise en exploitation du quai. L'exploitation sera assurée par la « société de construction et d'exploitation au Port Autonome de Douala-Bonabéri » (SPV) créée par NEGRI. La Régie du Terminal à Conteneurs (RTC) sera en charge des actes d'exploitation et de facturation. Les travaux à réaliser consistent en la construction de 250 m de quai linéaire, l'aménagement de 7,9 ha de terre-pleins arrière et 1200 m linéaires supplémentaires de voies terrestres. Le coût des investissements s'élève à 47,2 Mds FCFA. La durée des travaux est de 30 mois. Cette extension s'inscrit dans un important projet de développement du PAD qui prévoit d'une part, les travaux d'amélioration et de rénovation des infrastructures existantes et d'autre part, l'extension du port vers un nouveau site portuaire en eau profonde au lieu-dit Manoka. Cet investissement vise à augmenter la capacité d'accueil du port de Douala afin de la porter de 13Mt à 23Mt/an dès 2030.

### Le Cameroun obtient un prêt de 55 Mds FCFA pour la transformation numérique

Le Président de la République a signé le 6 décembre 2022 un décret habilitant le ministre de l'Économie et de la planification et de l'aménagement du territoire à signer un accord de prêt de 55,2 Mds FCFA auprès de l'Association internationale de Développement (IDA). Ce financement est destiné au [Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun](#) (PATNuC). Pour rappel, le PATNuC a démarré en 2021 avec pour objectif de poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des TIC, d'améliorer les compétences numériques des citoyens, de promouvoir le développement d'applications et de services numériques et d'accroître la portée et l'usage des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

### Bolloré Africa Logistics signe le contrat de concession du Terminal bois du port de Douala

Bolloré Africa Logistics et le Port Autonome de Douala ont procédé le 10 décembre 2022 à la [signature du contrat de concession du Terminal Bois du Port de Douala](#) (TBPB). La nouvelle structure, qui reprend le patrimoine de la Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Cameroun (SEPBC), entreprise avec plus de 400 employés et réalisant une moyenne de 1,1 million de m<sup>3</sup> de bois manutentionnés par an, aura la charge de développer les activités du terminal bois du port de Douala-Bonabéri durant 15 années. Bolloré Africa Logistics prévoit par ailleurs un plan d'investissements de 15 Mds FCFA en faveur du développement de la filière bois au Cameroun sur la durée de la concession.

## La SABC annonce un plan d'investissement de 200 Mds sur 5 ans

Au cours d'un déjeuner de presse organisé le 13 décembre 2022, Stéphane Descazeaud, Directeur Général de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), filiale du groupe Castel, a annoncé le changement de dénomination en « Boissons du Cameroun » et le plan d'investissements d'environ 200 Mds FCFA pour les 5 prochaines années. La société prévoirait notamment de construire trois nouvelles lignes de production, d'une capacité annuelle totale de 2,1 millions d'hectolitres, dédiées aux produits Guinness dans les usines de Yaoundé, Garoua et Bafoussam. Pour rappel, en juillet 2022, la SABC avait annoncé le rachat des actifs de la filiale Guinness Cameroun du groupe britannique Diageo pour un montant de 300 Mds FCFA. Ce plan d'investissements devrait ainsi porter à 330 Mds FCFA le volume total d'investissements au Cameroun sur la décennie 2017 à 2027, 130 Mds ayant déjà été investis depuis 2017.

## Secteur aurifère : le potentiel du projet Bibémi estimé à 9,5 tonnes d'or

La société minière britannique Oriole Resources a publié le 12 décembre une estimation des ressources minérales pour le projet aurifère Bibémi, dont il détient 90 % des parts. Selon le [communiqué de l'entreprise](#), les activités d'exploration révèlent un potentiel de 305 000 onces d'or (9,49 tonnes) sur le site de Bakassi Zone 1, l'un des quatre sites du projet. Les travaux d'exploration sur les trois sites restants sont prévus pour la première moitié de l'année 2023. Pour rappel, l'exploitation de l'or (et des mines en général) au Cameroun demeure essentiellement artisanale pour une contribution à l'économie nationale qui reste faible. D'après l'[ITIE \(Initiative de Transparence dans les](#)

[Industries Extractives\)](#), le secteur minier ne représente en 2019 que 2 % des recettes budgétaires de l'État provenant du secteur extractif, contre près de 92 % pour les hydrocarbures.

## Secteur bancaire : clôture des comptes bancaires des entités publiques au plus tard en 2025

Dans le [projet de loi de finances 2023](#), adopté par les deux chambres du Parlement, l'État annonce que les comptes des entités publiques ouverts dans les livres des banques commerciales et des établissements de microfinance seront clôturés au plus tard le 31 décembre 2025 et les soldes afférents seront reversés dans le Compte unique du Trésor (CUT). La mise en place du CUT fait partie des réformes structurelles du programme économique et financier soutenu par le FMI. Pour rappel, au 31 décembre 2021, les dépôts publics dans les banques camerounaises se chiffraient à 1 186 Mds FCFA, soit près de 20% de l'encours global des dépôts.

## La Banque Mondiale publie son rapport Diagnostic pays sur le secteur privé au Cameroun

La Société Financière Internationale (IFC), filiale dédiée au secteur privé du Groupe de la Banque Mondiale, a publié début décembre son rapport [diagnostic sur le secteur privé](#) au Cameroun. Intitulé « Créer des marchés au Cameroun : libérer la croissance du secteur privé », le rapport identifie les contraintes auxquelles font face les entreprises et propose des pistes pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance économique. En autres contraintes, le rapport relève notamment les difficultés liées à la fiscalité, le climat des affaires (formalités administratives, lourdeur des réglementations, faiblesse des services d'infrastructure, ...), la mauvaise performance

des entreprises publiques, l'insécurité des droits de propriété (foncier notamment). Comme solutions, l'IFC propose aux secteurs public et privé des interventions axées sur 3 piliers. Il s'agit tout d'abord de repenser l'équilibre entre le secteur privé et le secteur public dans la fourniture des services dits « structurants » (transport et logistique, énergie, TIC, finance). Il est question ensuite d'exploiter le potentiel de diversification de l'agro-industrie camerounaise. Enfin, le rapport souligne la nécessité de saisir les opportunités liées à l'urbanisation du pays en améliorant la compétitivité de villes d'une part, à travers des réformes publiques dans l'aménagement des villes et l'administration foncière, et en investissant davantage dans les infrastructures (commerciales, numériques, de mobilité) et les services urbains de base (éducation, santé, logement, etc.) d'autre part.

## Centrafrique

Le gouvernement centrafricain et les Nations Unies signent un Plan-cadre de coopération pour le développement durable

L'ONU et le gouvernement centrafricain ont [signé](#) le 12 décembre 2022 un Plan-cadre de coopération pour le développement durable en République centrafricaine pour la période 2023-2027. Cet accord a pour objectifs de promouvoir la paix, la durabilité et le progrès, défendre les droits humains et protéger l'environnement. Ce Plan-cadre devrait permettre la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Il se compose de cinq volets, les « cinq P » de l'Agenda 2030 : paix, population, prospérité, planète et partenariat. Il est à noter qu'on compte une vingtaine de signataires pour ce Plan-cadre dont le Gouvernement, des représentants des partenaires techniques et financiers et de la société civile, des membres de la MINUSCA, des institutions universitaires, des organisations confessionnelles, des institutions déconcentrées, du secteur privé et des médias.

## Congo

Une délégation du MEDEF international (MEDEFI) a séjourné au Congo-Brazzaville

La délégation du MEDEFI, conduite par Jean-Michel GUELAUD, Président de Sogea Satom, a séjourné à Brazzaville et à Pointe-Noire, du 7 au 9 décembre, pour découvrir les opportunités d'affaires qu'offre le marché congolais. Elle était composée d'une douzaine d'entreprises exerçant dans les secteurs de l'énergie, l'agriculture, la santé, le bâtiment et travaux publics et les hydrocarbures. La délégation a rencontré plusieurs autorités de la République, dont quatre ministres, qui se sont montrés très favorables à une collaboration avec le MEDEFI, ainsi que les bailleurs et la communauté d'affaires française de Brazzaville et de Pointe-Noire. L'Ambassade de France au Congo a pris part aux différentes rencontres, aux côtés de l'organisation patronale Unicongo, partenaire local du MEDEFI. Cette mission, qui intervient dix années après la dernière vité du MEDEF au Congo en 2012, s'est déroulée dans un contexte où le pays vient d'adopter une loi sur le partenariat public-privé.

Les services du FMI parviennent à un accord au niveau des services sur la deuxième revue du programme avec le Congo-Brazzaville

Dans un communiqué de presse publié le 6 décembre, le FMI annonce que ses services sont parvenus à un accord avec les autorités congolaises sur l'achèvement de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit approuvé par le FMI en janvier 2022. Cette annonce fait suite à la mission que le FMI a effectuée à Brazzaville du 20 septembre au 4 octobre 2022, mission qui s'est poursuivie en

virtuel jusqu'à mi-novembre, afin de discuter de la deuxième revue du programme. Cette deuxième revue devrait être soumise à l'approbation du Conseil d'administration du FMI en février 2023, sous réserve toutefois que le **budget 2023 du Congo s'aligne sur les objectifs** du programme. Le FMI relève également que malgré la détérioration de l'environnement international et les retombées persistantes de la pandémie, la reprise économique du Congo se poursuit, avec une croissance du PIB réel qui devrait atteindre 2,8 % en 2022. Cette reprise pourrait toutefois être compromise par la hausse de l'inflation, attendue à 3,5 % à fin 2022.

### La loi de Finances 2023 a été adoptée par l'Assemblée nationale

La loi de finances 2023, adoptée le 14 décembre par l'Assemblée nationale, a été légèrement revue à baisse par rapport au projet de loi. Elle prévoit ainsi des recettes budgétaires de 2 598 Mds FCFA (en baisse de 8% par rapport au budget 2022) et des dépenses de 2 107,3 Mds FCFA (en hausse de 3% par rapport au budget 2022). Le solde budgétaire qui s'établirait à 490,6 Mds FCFA (contre 774,3 Mds en 2022) permettrait de financer une partie du gap de trésorerie estimé à 1 020,9 Mds FCFA. Le gap de financement résiduel de 530,3 Mds FCFA serait à financer par les apports intérieurs et extérieurs à rechercher. Selon la presse, les amendements intervenus dans l'élaboration de cette loi de finances font suite aux discussions que les autorités congolaises ont eues avec le FMI dans le cadre de la validation de la deuxième revue du programme de facilité élargie de crédit signé en janvier 2022.

### Le Congo et la société indienne ATDXT ont signé un mémorandum d'entente dans le cadre de la transformation digitale du pays

Le ministre congolais en charge de l'Économie numérique et le vice-président d'ATDXT, une

société indienne spécialisée dans la transformation numérique, ont signé le 13 décembre à Brazzaville un mémorandum d'entente (MoU) visant à accompagner le pays dans la réalisation de plusieurs projets dans le secteur du numérique, dont le plus important est la digitalisation de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco), en proie à d'énormes difficultés. Il s'agira de moderniser les services de cet opérateur public par l'introduction de la Fintech (finance digitale). Cet accord s'inscrit dans l'ambition du pays de digitaliser ses services publics. Pour cela, le ministre en charge de l'Économie numérique multiplie les partenariats avec des entreprises internationales, à l'instar de la société canadienne Casimir Network avec laquelle un MoU a été signé fin novembre pour, entre autres, la formation des talents locaux sur les technologies innovantes et la construction d'un datacenter.

### Ouverture d'un nouveau Mall à Brazzaville

Leila Mall, le nouveau centre commercial d'une superficie de 8500 m<sup>2</sup> érigé en plein centre de Brazzaville, a officiellement ouvert ses portes le 5 décembre. Ce projet aurait été réalisé sur les fonds privés de la société SCI Immoinvest, filiale du groupe libanais Burotop MBTP, promoteur du projet. Le mall abrite sept enseignes dont deux franchises internationales, Paul et Mango, ainsi que d'autres enseignes spécialisées notamment dans la vente de biens d'ameublement et de mobilier de bureau (La Maison Kabalan Plus), dans la distribution alimentaire (Star foods) et dans la vente d'équipements électriques (Comptoir d'électricité du Congo) et automobiles (Sada motors). L'ouverture de ce mall vient concurrencer certains acteurs déjà bien implantés dans le pays, notamment Casino, dans la distribution alimentaire, et Orca, dans la vente de biens d'ameublement.

## Gabon

### Succès de la mission du Medef International à Libreville

Vingt entreprises du MEDEF International sont venues en mission à Libreville, les 5 et 6 décembre dernier, mission menée par Jean-Michel GUELAUD, Président de Vinci Construction-Europe Afrique. Des représentants de grandes entreprises comme Airbus Defence & Space, Bureau Veritas, Danone, Orange, Matière, TotalEnergies, Meridiam y ont ainsi pris part, de même que des ETI comme Sunna Design, entre autres. Elles en ont profité pour découvrir, ou redécouvrir, les nombreuses opportunités du **marché gabonais**. La **délégation d'entreprises a**, entre autres, été reçue en audience par Ali Bongo Ondimba, Président de la République, entouré de plusieurs ministres dont le Premier Ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda. Le Président de la République s'est entretenu avec chacune des entreprises en présence des ministres compétents. Plusieurs séquences sectorielles (infrastructures, agriculture-agroalimentaire, énergie), ont permis aux entreprises françaises de présenter leur savoir-faire et de s'informer sur les opportunités d'affaires au Gabon dans leur domaine d'activités respectifs. La Fédération des Entreprises Gabonaises (FEG) a quant à elle organisé un forum d'affaires, permettant aux missionnaires de nouer des liens en direct avec une soixantaine d'entreprises gabonaises.

## Guinée équatoriale

### Les sociétés pétrolières soumises à l'impôt de 15% sur les revenus

La loi des finances n° 8/2022 pour l'exercice 2023 a été ratifiée par le chef d'État le 13 octobre. Elle rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sur le plan

fiscal, l'une des évolutions majeures de cette loi est la suspension de l'article 469 du Code Général des Impôts. Il établissait le principe de territorialité de la retenue à la source et prévoyait que « le pourcentage de décompte ou de retenue s'applique aux paiements correspondant aux activités économiques réalisées en GE, par les entrepreneurs, les sous-traitants, les résidents ou non sur le territoire national ». Cette disposition était particulièrement favorable aux entreprises pétrolières dont on prenait en compte le lieu de réalisation de l'activité économique qui s'établissait souvent hors de GE. Dans la nouvelle LFI, c'est le lieu de la source du revenu qui est pris en compte pour déterminer le caractère imposable de la société. Si la source du revenu est établie en GE, le montant de l'impôt est de 15%.

### Le taux du TEC passe de 5% à 30% pour le ciment blanc-colle

Conformément à la loi N°2/2001 l'importation de tout type de ciment était soumise au TEC (Tarif Extérieur Commun) à un taux réduit de 5%. La nouvelle LFI 2023 exclut le ciment blanc-colle du champ d'application du TEC et augmente ce taux au maximum de 30% prévu par la loi. Il s'agit d'une mesure qui vise à protéger l'industrie de ciment colle dont le groupe EVITA implanté à Bata par exemple.

## Tchad

### La Banque mondiale signe un nouveau partenariat avec le Tchad pour soutenir le second plan de développement quinquennal sur la période 2023-2024

La Banque mondiale a [approuvé](#) une nouvelle Note d'Engagement Pays avec le Tchad afin d'appuyer le second de développement quinquennal du pays. Cette Note d'Engagement



a pour objectif d'améliorer la gouvernance ainsi que les relations entre la société civile et l'État. Elle a également pour but d'assurer une communication transparente sur la dette budgétaire de manière à atténuer les contrastes régionaux tant du point de vue de l'inclusion sociale, de l'accès aux services et du développement des infrastructures. Le nouveau partenariat entre la Banque mondiale et le Tchad inclut par ailleurs une dimension environnementale visant la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et le développement d'un système agricole plus durable.

### Le Tchad lance son troisième emprunt obligataire de 100 Mds FCFA sur le marché financier de la CEMAC

Le Tchad a reçu l'aval de la Cosumaf (Commission de Surveillance du Marché Financier) pour lancer un [emprunt obligataire](#) de 100 Mds FCFA d'une maturité de cinq ans auprès des investisseurs de la CEMAC. Cet emprunt a pour but de financer des projets inscrits dans le Budget pour l'exercice 2022-2023 tels que la construction d'infrastructures, de voiries urbaines, la finalisation des chantiers de grands édifices publics. Les souscriptions sont ouvertes du 12 au 20 décembre 2022. Le prix de l'obligation est fixé à 10 000 FCFA et le taux d'intérêt est de 6,5%. L'amortissement du capital débutera à partir de la deuxième année.

### Le budget 2023 s'élève à 1 875 Mds FCFA, soit 28% de plus que celui de 2022

Le projet de loi de finances 2022 pour 2023 a été adopté par le Conseil des Ministres le 9 décembre 2022. Les besoins budgétaires s'élèvent à 1 875 Mds FCFA tandis que les dépenses publiques augmentent de 32% entre 2022 et 2023, passant de 1 203 Mds FCFA à 1 590 Mds FCFA. Des mesures fiscales phares devraient voir le jour telles que la défiscalisation générale

des importations de matériaux, des intrants et des équipements agricoles et pastoraux, une réduction de 75% des droits de douanes sur l'importation des camions gros porteurs et sur les importations de ciment depuis les pays africains hors CEMAC. Par ailleurs, la loi de finances pour 2023 vise le financement et la poursuite de la construction d'infrastructures de désenclavement du pays.

### Un financement de 21,5 M USD pour le développement du secteur de l'électricité propre et durable au Tchad

Le Fonds africain de développement a [octroyé](#) un don de 19,5 M USD pour la mise en place du [Projet d'appui au secteur de l'énergie électrique \(PASET\)](#) du Tchad. Ce projet est également financé par le Fonds vert pour le climat (1,6 M USD), l'initiative Power Africa des Etats-Unis d'Amérique (292 000 USD) et la Société nationale d'électricité tchadienne (138 602 USD). Le PASET a pour but de renforcer l'accès à l'électricité de la population tchadienne dont le taux est encore très faible, 6,4% en 2020. Le Tchad vise un taux d'accès de 38% en 2023. L'initiative devrait accroître la capacité de production d'énergie électrique propre et durable dans un souci de réduction des prix, de l'amélioration des résultats techniques, financiers et commerciaux de la Société nationale d'électricité (SNE) des régions tchadiennes concernées. Les actions déployées devraient permettre de diminuer les pertes d'énergie, d'implanter des postes moyenne et basse tension, d'améliorer la qualité des tronçons de distribution ainsi que de rendre trois centres de production hybrides – à Bongor, Bol et Biltine –. Il s'inscrit dans le cadre du « Desert to Power », initiative dont l'objectif est d'accroître le taux d'accès à l'électricité dans 11 pays du Sahel – Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad – et a pour principal objectif le déploiement d'infrastructures et technologies solaires en vue de dynamiser les économies nationales.



## Adoption d'un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'Assemblée nationale de la RDC a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le projet de loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT). Ce projet de loi **rentre dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) formulées à l'endroit de la République démocratique du Congo. Le 21 octobre 2022, le GAFI avait annoncé l'entrée de la RDC dans la liste grise** des pays soumis à une surveillance renforcée de leur régime de LBC/FT.

## Adoption du projet de loi relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit

L'Assemblée Nationale a adopté fin octobre le projet de loi relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, présenté et défendu en avril 2022 par le ministre des Finances, Nicolas Kazadi. Le texte, ainsi voté, vient combler les lacunes existantes dans la législation. Entre autres, l'on peut noter la clarification des mécanismes de résolution de crises des

établissements de crédit. Le projet de loi définit également clairement le pouvoir de supervision macro-prudentielle attribué à la Banque Centrale du Congo visant la stabilité du système financier, ainsi que de procéder au gel des avoirs des personnes physiques ou morales, organismes ou entités sanctionnées par les États ou autres organismes internationaux.

## Partenariat entre la RDC et les Émirats Arabes Unis pour la lutte contre la fraude minière

[Le gouvernement congolais et les Émirats arabes unis ont signé le 12 décembre un contrat de partenariat](#) pour lutter contre la fraude minière dans l'exploitation artisanale des minerais des « 3T » (Étain, Tungstène, Tantale) et l'or. Le contrat prévoit la création de deux coentreprises (Primera Gold DRC et Primera Metals DRC) qui seront chargées de mettre en place des chaînes de traçabilité de l'or artisanal et des minerais des « 3T ». Pour rappel, les exportations officielles de la RDC pour l'or et les minerais des « 3T », sont très faibles (2 tonnes d'or exportées en 2021 par exemple), car la majeure partie transite par des circuits informels.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé  
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé,  
Services économiques de Libreville,  
de Brazzaville, et de Kinshasa, et correspondants

[Rendez-vous sur cette page](#) pour vous abonner